

**Ministère de la transition écologique  
et de la cohésion des territoires**

**ARRÊTÉ du 16 novembre 2023**

**complétant la composition du jury du concours professionnel pour  
l'accès au grade de chef technicien de l'environnement ouvert au titre  
de l'année 2023**

**Le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires ainsi que le  
directeur général de l'Office français de la biodiversité ;**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2001-586 du 5 juillet 2001 portant statut particulier du corps des techniciens de l'environnement modifié notamment par le décret n° 2022-340 du 10 mars 2022 ;

Vu le décret n°2005-1090 du 1<sup>er</sup> septembre 2005 relatif à l'avancement de grade dans les corps des administrations de l'État ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

Vu l'arrêté du 12 avril 2017 fixant les modalités d'organisation générale du concours professionnel pour l'accès au grade de chef technicien de l'environnement ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture d'un concours professionnel pour l'accès au grade de chef technicien de l'environnement ;

Vu l'arrêté du 4 septembre 2023 fixant la composition du jury du concours professionnel pour l'accès au grade de chef technicien de l'environnement ouvert au titre de l'année 2023 ;

Vu l'arrêté du 2 novembre 2023 complétant la composition du jury du concours professionnel pour l'accès au grade de chef technicien de l'environnement ouvert au titre de l'année 2023 ;

Sur proposition du Directeur des ressources humaines du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et du Directeur général de l'office français de la biodiversité ;

**ARRÊTENT**

## Article 1<sup>er</sup>

L'article 1 de l'arrêté du 2 novembre 2023 est complété comme suit :

Est adjoint aux membres du jury, l'examineur spécial suivant :

- Monsieur Laurent RICQUIERS, chef technicien de l'environnement

## Article 2

Le directeur des ressources humaines du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, ainsi que le directeur général de l'office français de la biodiversité, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 16 novembre 2023

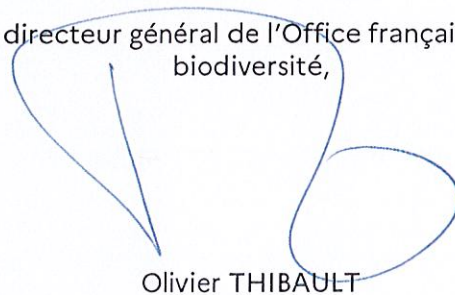
Le ministre de la transition Ecologique et de la  
cohésion des territoires,

Pour le ministre et par délégation,

Grégoire  
JOURDAN  
gregoire.jo  
urdan

Signature  
numérique de  
Grégoire JOURDAN  
gregoire.jourdan  
Date : 2023.11.17  
14:17:31 +01'00'

Le directeur général de l'Office français de la  
biodiversité,



Olivier THIBAUT